



GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
www.gammarth-immobiliere.tn
Contact@gammarth-immobiliere.tn

Avis de Vente au plus offrant Appel d'Offres n° 03/2016

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de deux (02) villas en Lots séparés sises à Menzah IX et à Salambo:

Lot	Villa	Titre Foncier	Adresse	Emplacement	Sup. Terrain	Sup. Couv.
I	Villa Essalem	104011 Tunis	31, Impasse n°4 Rue Mohamed Ben Saad, Menzah IX, Tunis.	Sur les hauteurs du Menzah IX. A proximité des centres commerciaux et de loisirs El Manar et Cité Ennasr	632 m ²	515 m ²
II	Villa Georgette	89334 Tunis	21, Rue Aristote, Salambo, Carthage	La Plage, côté Parc de Salambo et à proximité de Musée océanographique	502 m ²	402 m ²

Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn , ou directement chez Gammarth Immobilière.

Les biens immobiliers objet de la cession relèvent de la propriété de l'Etat tunisien et ils sont libres de tous droits ou hypothèques. Ils figurent dans le domaine de propriété privée de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

La villa « Essalem » objet du lot I de type haut standing établie sur les hauteurs du Menzah IX, dans un quartier résidentiel calme. Marquée par une bonne orientation Sud-Est et un emplacement stratégique. Elle est en très bon état. Les lots électricité et fluides doivent être étudiés et refaits partiellement.

La villa « Georgette » objet du lot II a subi des effets de dégradation et de décapage. Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau.

La vente porte sur les divers ouvrages, équipements et biens dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 01 Février au 27 Février 2016 de 09h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de cent dinars (100 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat est admis à participer à un ou deux lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding
Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie**

Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 03/2016

«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à quinze mille dinars **(15 000 DT) par lot.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Lundi 29 Février 2016 à 16h00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture des plis** sera tenue le même jour à 16h30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage) en présence d'un huissier notaire et des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**